

Dossier constitutif pour le financement du secteur de l'Agroalimentaire

- Agrément et/ou autorisation des autorités compétentes (ministères, wilayas, APC, ...) ;
- Etude technico-économique et financière du projet, signée et cachetée par un bureau d'études (faisabilité du projet, études de marché, processus de production, rentabilité économique et financière, impact du projet sur le plan économique et social, préservation de l'environnement, organisation interne de l'entreprise, structure d'investissement et structure de financement), en cas d'investissement ;
- Permis de construire des infrastructures (fabrication, conservation) ;
- Liste des moyens matériels justifiés et évalués ;
- Liste des moyens de transport exploités dans le cadre de l'activité.